



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Immatriculation d'une Société par Actions Simplifiées (S.A.S)

IMPRIMÉ

Formulaire M0

Disponible dans la rubrique "Formulaires déclaratifs à télécharger"

CFE COMPÉTENT SELON L'ACTIVITÉ ET LE LIEU GÉOGRAPHIQUE

CCI Meuse Haute-Marne / Centre de Formalités des Entreprises

Accueil sur rendez-vous :

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00

Lundi & vendredi de 14h00 à 17h00

BAR-LE-DUC

6 rue Antoine
Durenne

CHAUMONT

9 rue de la
Maladière

SAINT-DIZIER

55 rue du
Président Carnot

VERDUN

30 avenue
de Douaumont

Haute-Marne : 03 25 07 32 00 | Meuse : 03 29 76 83 00
cfe@meusehautemarne.cci.fr

DOCUMENTS POUR LA SOCIÉTÉ

- 1 exemplaire des statuts, signé et paraphé en original s'ils sont établis sous seing privé ou 1 copie authentique des statuts s'ils sont établis par acte notarié
- 1 original du certificat de dépôt des fonds comprenant la liste des souscripteurs
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal, le texte et la date de parution ou 1 exemplaire du journal ayant publié l'avis de constitution
- 1 exemplaire des actes de nomination des personnes ayant le pouvoir d'engager la société s'ils ne sont pas désignés dans les statuts
- 1 exemplaire du rapport du commissaire aux apports en cas d'apport en nature

DOCUMENTS POUR L'ACTIVITÉ

- Activité de commerce ambulante
- Activités réglementées :

Pièces réglementant l'activité :

DOCUMENTS POUR LE SIÈGE

Le siège se trouve au sein d'un centre de domiciliation :

- Copie du contrat de domiciliation

Le siège se trouve au lieu d'habitation du dirigeant :

- Une attestation de mise à disposition du propriétaire à la SAS et un justificatif de la réalité de l'adresse (ex : copie complète du titre de propriété, copie intégrale de la taxe foncière, facture électricité...)

La société exerce l'activité dans un local :

- Copie du justificatif du local commercial, ex : bail commercial, convention d'occupation précaire, acte de cession du droit au bail ; acte de sous-location accompagné du bail principal et autorisation du propriétaire pour la sous location si celle-ci n'est pas mentionnée dans le bail

La société achète un fonds :

- Copie authentique de l'acte d'achat avec jouissance des murs (si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance des murs se reporter au paragraphe précédent)
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal, le texte et la date de parution ou 1 exemplaire du journal ayant publié l'avis

La société prend un fonds en location gérance :

- Copie du contrat de location gérance enregistré par le centre des impôts si le contrat est à durée illimitée (si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance des murs se reporter au paragraphe précédent)
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal, le texte et la date de parution ou 1 exemplaire du journal ayant publié l'avis

DOCUMENTS POUR LE DIRIGEANT

- Copie recto-verso de la carte officielle d'identité en cours de validité ou des 3 premières pages du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance original datant de moins de 3 mois
- Si personne de nationalité étrangère hors C.E. et OCDE : copie recto-verso de la carte de résident ou de la carte de séjour
- **Attestation de non condamnation et de filiation** renseignée et signée en original (à télécharger dans la rubrique "Documents à télécharger")

Si le président est une personne morale :

- Extrait K bis original datant de - de 3 mois ou titre établissant son existence si non inscrit au RCS

Si nomination d'un représentant permanent autre que le dirigeant inscrit sur l'extrait Kbis :

- 1 exemplaire de la décision de sa nomination
- Copie recto-verso de la carte officielle d'identité en cours de validité ou des 3 premières pages du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance original datant de moins de 3 mois
- **Attestation de non condamnation et de filiation** renseignée et signée en original (à télécharger dans la rubrique "Documents à télécharger")

Pour les commissaires aux comptes :

- Lettre d'acceptation de leur fonction
- Justification de leur inscription sur la liste des commissaires aux comptes

PAIEMENT

A l'ordre du Greffe du TC (chèque ou virement) :

- Création : 39,42 €
- Immatriculation sans activité : 70,39 €
- Achat / location gérance / apport : 73,21 €

A l'ordre de CCI Meuse Haute-Marne (espèces, chèque ou virement) :

- 70 €